

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE SPÉCIALE**

**17 FÉVRIER 2014  
20 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 17 février 2014, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Francis Rinfret.

Absences motivées : Monsieur le maire Martin Damphousse et monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*  
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

*Le maire suppléant Francis Rinfret confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :*

6. Autorisation de signature  
Acte de vente Guy Achard (partie de l'ancien chemin de la Baronnie)

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

*Fin de la première période de questions.*

**RÈGLEMENTS**

- A-2014-07 Règlement 668-1 modifiant le règlement numéro 668 sur la démolition des bâtiments principaux afin de retirer de l'application du règlement les demandes de démolition de bâtiments principaux agricoles**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 668-1 modifiant le règlement numéro 668 sur la démolition des bâtiments principaux afin de retirer de l'application du règlement les demandes de démolition de bâtiments principaux agricoles.

**A-2014-08 Règlement 807 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 807 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**A-2014-09 Règlement 711-5 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 711-5 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

**2014-057 Adoption – Projet de règlement 711-5 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble**

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le projet de règlement 711-5 modifiant le règlement de permis et certificat numéro 711 afin d'ajouter des dispositions relatives aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Adoptée.

**MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2014-058 Fourniture et installation d'un système RFID pour documents  
*Compagnie 3M Canada***

Considérant l'appel d'offres public pour la fourniture et l'installation d'un système RFID pour documents 2014;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation de la direction générale en date du 14 février 2014;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Compagnie 3M Canada* de Saint-Laurent, datée du 12 février 2014, pour la fourniture et installation d'un système RFID pour documents à un montant :

- de 118 945 \$ (items 1 à 8 plus frais d'imprévus) plus taxes. Le remboursement de cette somme est affecté au Fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans à compter de 2015.
- de 41 751 \$ plus taxes pour le contrat d'entretien sur cinq (5) ans. Cette dépense est imputable au fonds d'administration conditionnellement à un transfert budgétaire joint en annexe.

*Certificat de la trésorière numéro 2493*

Adoptée.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **2014-059 Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville – Modification de l'entente**

Attendu qu'en septembre 2011, la MRC de Marguerite-D'Youville a signé un protocole d'entente avec le MAMROT relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 3 du programme d'infrastructure Québec-Municipalité;

Attendu qu'en novembre 2012, les municipalités de Calixa-Lavallée, Saint-Amable, Varennes et Verchères signaient une entente avec la MRC pour la fourniture aux municipalités clientes de services d'ingénierie et d'expertise technique, via l'embauche d'un ingénieur régional à l'emploi de la MRC;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ladite entente afin de remplacer les deuxième et troisième alinéas de l'article 7 afin d'attribuer un mode de répartition des frais de déplacement plus équitable;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'addenda numéro 1 à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Marguerite-D'Youville;

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse ainsi que le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer pour et au nom de la Ville de Varennes ledit addenda.

Adoptée.

## DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Oppositions au projet de logement complémentaire au 104, rue Marc-Aurèle-Fortin

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 20 h 45.

*Le maire suppléant,*

*Le directeur des Services juridiques  
et greffier,*

\_\_\_\_\_  
Francis Rinfret

\_\_\_\_\_  
Me Marc Giard, OMA